

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 08752

Numéro SIREN : 456 800 937

Nom ou dénomination : KRAFT FOODS FRANCE INTELLECTUAL PROPERTY S.A.S.

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 22597

KRAFT FOODS FRANCE INTELLECTUAL PROPERTY S.A.S.

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé Unique
KRAFT FOODS FRANCE INTELLECTUAL PROPERTY S.A.S.
6, AVENUE REAUMUR
92140 CLAMART

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KRAFT FOODS FRANCE INTELLECTUAL PROPERTY S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, Fax : +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Camille Phelizon

COMPTES ANNUELS 2021

KRAFT FOODS FRANCE INTELLECTUAL PROPERTY SAS

SIRET : 45680093700215

Sommaire

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1).....	5
COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2).....	6
Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice	7
1.1. Présentation de la société	7
1.2. Faits marquants de la société.....	7
Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables	8
2.1. Règles générales.....	8
2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3. Immobilisations financières.....	9
2.4. Créances et Dettes	9
2.5. Provisions	10
2.6. Disponibilités	10
2.7. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel.....	10
2.8. Ecart de change	10
Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe	11
3.1. Tableau des immobilisations.....	11
3.2. Détail des amortissements.....	11
3.3. Liste des filiales et participations	12
3.4. Etat des échéances des créances et dettes.....	13
3.5. Provisions inscrites au bilan	14
3.6. Charges à payer	15
3.7. Produits à recevoir	15
3.8. Charges et produits exceptionnels.....	15
3.9. Ventilation de l'impôt.....	16
3.10. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	16
Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	17
4.1. Actif immobilisé.....	17
4.1.1. Fonds commercial	17
4.1.2. Détail des autres immobilisations financières.....	17
4.2. Provisions pour dépréciation des immobilisations	18
4.3. Capitaux propres	18
4.3.1. Capital social	18

4.3.2.	Affectation du résultat.....	18
4.3.3.	Tableau de variation des capitaux propres.....	19
4.4.	Provisions pour risques et charges.....	20
4.5.	Charges et produits financiers.....	20
4.6.	Rémunération des commissaires aux comptes.....	20
4.7.	Impôt sur les bénéfices – Intégration fiscale.....	20
Chapitre 5 – Autres informations		21
5.1.	Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction	21
5.2.	Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....	21
5.3.	Evènements postérieurs à la clôture.....	21

BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2021	Net 2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 929 209	1 929 209		
Fonds commercial	251 816 140	146 420 537	105 395 603	106 895 603
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	253 745 349	148 349 746	105 395 603	106 895 603
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	8 522 927		8 522 927	8 522 927
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	8 522 927		8 522 927	8 522 927
ACTIF IMMOBILISE	262 268 275	148 349 746	113 918 529	115 418 529
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 035 913		1 035 913	646 733
Autres Créances	14 167 105		14 167 105	7 121 349
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des Créances	15 203 018		15 203 018	7 768 082
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités				
Total disponibilités et divers				
ACTIF CIRCULANT	15 203 018		15 203 018	7 768 082
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	277 471 294	148 349 746	129 121 548	123 186 612

BILAN PASSIF

Rubriques			Net 2021	Net 2020
Situation nette				
Capital social ou individuel	Dont versé :	74 820 438	74 820 438	74 820 438
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Réserve légale			7 482 044	26 907 562
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			3 200	3 200
Report à nouveau			24 714	(149 461 687)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			45 914 707	155 681 215
Total situation nette			128 245 103	107 950 728
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			128 245 103	107 950 728
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			56 807	115 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			56 807	115 000
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				3 234
Total dettes financières				3 234
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			805 411	1 668 669
Dettes fiscales et sociales			14 227	13 448 981
Total dettes d'exploitation			819 638	15 117 650
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Total dettes diverses				
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
DETTES			819 638	15 120 884
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL			129 121 548	123 186 612

COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)

Rubriques	France	Export	Net 2021	Net 2020
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			58 193	
Autres produits			3 367 921	2 779 655
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 426 114	2 779 655
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 059 414	2 318 374
Total charges externes			1 059 414	2 318 374
Impôts, taxes et assimilés			19 877	9 152
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations			1 500 000	3 300 000
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			1 500 000	3 300 000
Autres charges d'exploitation			32 921	976
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 612 212	5 628 502
RESULTAT D'EXPLOITATION			813 902	(2 848 847)

COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)

Rubriques	Net 2021	Net 2020
RESULTAT D'EXPLOITATION	813 902	(2 848 847)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	46 346 102	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		4 380 478
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	46 346 102	4 380 478
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 726	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	3 726	
RESULTAT FINANCIER	46 342 376	4 380 478
RESULTAT COURANT	47 156 278	1 531 631
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		473 565 205
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		473 565 205
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 614
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		305 943 527
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		305 945 141
RESULTAT EXCEPTIONNEL		167 620 064
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	1 241 571	13 470 480
TOTAL DES PRODUITS	49 772 216	480 725 339
TOTAL DES CHARGES	3 857 509	325 044 124
BENEFICE ou PERTE	45 914 707	155 681 215

Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

KRAFT FOODS FRANCE INTELLECTUAL PROPERTY SAS, a pour objet social l'activité de société holding et détention des marques françaises de chewing-gum et bonbons.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 129 121 548 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 45 914 707 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont présentés en euros.

1.2. Faits marquants de la société

Rappel du contexte lié à la pandémie Covid-19

L'activité du Gum&Candy a continué à être négativement impactée par la baisse de marché et de la consommation due au Covid (masque et mobilité réduite) mais dans une moindre mesure qu'en 2020 grâce à un redressement et retour de la croissance dès le 2^e trimestre. A noter que La Vosgienne a été fortement impactée également au 4^e trimestre par des ruptures (pénurie boîte métal).

Perte de valeur des actifs au bilan

La société n'a pas eu à constater de perte de valeurs complémentaires pour ses actifs au bilan. Les analyses et calculs appropriés ont été effectués sur la base des informations suffisantes et fiables disponibles.

Activité

En 2018, un litige fournisseur avait fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 115 K€. En 2021, la Cour d'Appel a condamné la société KFFIP à hauteur de 57 K€ et une reprise de provision de 58 K€ a été effectuée. La société KFFIP se réserve le droit de faire appel.

L'analyse de l'activité de la marque Hollywood a montré une perte de valeur de la marque et une dépréciation complémentaire a été comptabilisée.

Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été établis en conformité avec le règlement comptable n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016 et l'ensemble des modifications de règlements subséquentes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange,
- à leur valeur d'apport.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus

dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de ventilation par composant a été appliquée aux immobilisations, à l'exception de celles de faibles valeurs et/ou présentant une faible complexité.

Les frais de recherche et développement de nouveaux produits sont constatés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Test de dépréciation

Les fonds commerciaux et mali de fusion ne font l'objet d'aucun amortissement. Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10, depuis le 1er janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

S'agissant de titres dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment par le fait qu'elle permet d'exercer une influence notable sur les sociétés détenues, leur valeur d'inventaire est la valeur d'usage, définie comme étant la valeur qu'un chef d'entreprise prudent et avisé accepterait de payer s'il avait à acquérir les titres, compte tenu de l'utilité qu'il présente pour l'établissement.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Des provisions pour risques de non-paiement, non déductibles fiscalement, sont alors constituées sur les créances échues en fonction de l'ancienneté.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence de conversion est inscrite au bilan en poste « écart de conversion ». Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente non compensée.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2.5. Provisions

Afin d'être en accord avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Seules les provisions concernant des risques nouveaux ont été constatées au cours de cet exercice. Toutes les autres provisions devenues sans objet ou ayant fait l'objet d'utilisation, ont été reprises dans le résultat. Les provisions sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.6. Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au dernier cours officiel publié à la date de clôture des comptes.

2.7. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels (par leur fréquence et leur montant) y compris ceux se rattachant aux activités ordinaires, ont été comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.8. Ecart de change

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises industrielles et commerciales doivent obligatoirement appliquer le règlement ANC n° 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Selon ce nouveau règlement, les résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation dans les nouveaux comptes (PCG, art. 946-65 et 947-75) :

- 656 - « Pertes de change sur créances et dettes commerciales »,
- 756 - « Gains de change sur créances et dettes commerciales ».

Les reprises de provisions pour perte de change sont désormais comptabilisées en exploitation.

Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe

3.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	253 745 349			253 745 349
Total des immobilisations incorporelles	253 745 349			253 745 349
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	8 522 927			8 522 927
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	8 522 927			8 522 927
TOTAL GENERAL	262 268 275			262 268 275

3.2. Détail des amortissements

Rubriques	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 929 209			1 929 209
Total des immobilisations incorporelles	1 929 209			1 929 209
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL	1 929 209			1 929 209

3.3. Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
MONDELEZ FRANCE SAS	4 251 936	768 629	100	8 503 870	8 503 870			1 706 903 770	21 305 381	

3.4. Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Total actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 035 913	1 035 913	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	431 555	431 555	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 888	7 888	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	13 727 662	13 727 662	
Débiteurs divers			
Total actif circulant	15 203 018	15 203 018	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	15 203 018	15 203 018	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	805 411	798 511	6 900	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	14 227	14 227		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	819 638	812 738	6 900	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

Conformément à l'article L225-43 du code de commerce, aucune avance, aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

3.5. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début 2021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2021
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	115 000			58 193	58 193	56 807
Total des provisions pour risques et charges	115 000			58 193	58 193	56 807
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	144 920 537	1 500 000				146 420 537
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	144 920 537	1 500 000				146 420 537
TOTAL GENERAL	145 035 537	1 500 000		58 193	58 193	146 477 344

Dont dotations et reprises d'exploitation	1 500 000		58 193	58 193
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

3.6. Charges à payer

Nature des charges	2021	2020
Fournisseurs - Factures non parvenues	15 775	1 395 673
Cvae	14 227	7 094
Intérêts courus sur compte courant bloqué		103
TOTAL	30 002	1 402 870

3.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir	2021	2020
Clients - Produits non encore factures	74 976	79 593
TOTAL	74 976	79 593

3.8. Charges et produits exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Nature des charges	2021	2020
Pénalités - Insee		1 614
Vceac – Titres mondelez coffee hold co. bv		305 943 527
TOTAL	0	305 945 141

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Nature des produits	2021	2020
Produits de cession des titres mondelez coffee hold co. bv		473 565 205
TOTAL	0	473 565 205

3.9. Ventilation de l'impôt

Rubriques	2021					2020
	Résultat avant report déficitaire	Report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	47 156 278		47 156 278	1 241 571	45 914 707	(11 939 893)
Résultat exceptionnel						167 620 064
Ajustements/Régularisation d'IS						1 044
Total	47 156 278		47 156 278	1 241 571	45 914 707	155 681 215

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est d'un montant de 1 241 571 euros.

3.10. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La détermination du résultat fiscal pour le calcul de l'impôt sur les sociétés rend nécessaires certaines déductions ou réintégrations de provisions et charges afin de se conformer aux règles fiscales.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'accroissement ou d'allègement futur de la dette d'impôt.

Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Actif immobilisé

4.1.1. Fonds commercial

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail				
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre				
Autres	251 816 140			251 816 140
TOTAL	251 816 140			251 816 140

Le Fonds Commercial est constitué du fonds Cadbury auquel s'ajoute le mali technique provenant de la fusion-absorption de la société Cadbury France SAS intervenue en 2015, et correspondant à un montant de 77,8 M€.

Ce mali est affecté à 100% aux titres de participations de la société Mondelez France SAS.

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ce qui peut conduire le cas échéant à la constatation d'une dépréciation.

4.1.2. Détail des autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des titres de la société Mondelez France SAS pour une valeur 8 503 870 Euros et d'autres participations pour une valeur de 19 056 Euros.

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participation				
Mondelez France SAS	8 503 870			8 503 870
Autres participations				
Titres Semadeb (1000 actions)	15 245			15 245
Titres Ecopar (500 actions)	3 811			3 811
TOTAL	8 522 926			8 522 926

4.2. Provisions pour dépréciation des immobilisations

Tests de dépréciation des immobilisations

Rubriques	Montant Valeur Comptable	Valeur retenue	Provision
Fonds commercial Cadbury	174 020 537	27 600 000	146 420 537
Total des origines	174 020 537	27 600 000	146 420 537

4.3. Capitaux propres

4.3.1. Capital social

Le capital social se compose de 377 881 actions d'une valeur nominale de 198 euro.

4.3.2. Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Rubriques	Montants
Report à nouveau de l'exercice précédent	107 213 066
Résultat de l'exercice précédent	155 681 215
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	262 894 281
Affectation des réserves	(19 425 518)
Distributions	282 295 085
Autres répartitions	
Report à nouveau	24 714
Total des affectations	262 894 281

4.3.3. Tableau de variation des capitaux propres

Rubriques	01/01/2021	Augmenta tion de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions	377 881						377 881
Valeur nominale	198						198
Capital social	74 820 438						74 820 438
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	26 907 562			(19 425 518)			7 482 044
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	3 200						3 200
Report à nouveau	(149 461 687)			(107 188 352)	256 674 753		24 714
Résultat de l'exercice	155 681 215			(155 681 215)		45 914 707	45 914 707
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés				282 295 085			
Total capitaux propres	107 950 728			0	256 674 753	45 914 707	128 245 103

Un acompte sur dividende 2020 a été versé le 30 Novembre 2020 pour un montant de 256 674 752,75 €.

Le montant total des dividendes versés au titre de l'exercice 2020, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, s'élève à 282 295 084,55 € se décomposant de la manière suivante :

- Prélevés sur la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 pour 155 681 214,99 €
- Prélevés sur la réserve légale pour un montant de 19 425 517,83 €, portant le solde du compte à l'issue de ces opérations à 7 482 043,80 €
- Prélevés pour le solde sur le compte report à nouveau un montant de 107 188 351,73 €, portant le solde du compte à l'issue de ces opérations à 24 714,39 €.

4.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées au 31 décembre 2021, sont constituées selon les normes comptables en la matière. Elles permettent de couvrir des risques potentiels d'exploitation encourus par la société, ainsi que l'ensemble des événements identifiés à la clôture de l'exercice.

Le solde des provisions pour risques au 31/12/2021 se compose comme suit :

Rubriques	Solde au 01/01/2021	Dotations 2021	Reprises 2021	Solde au 31/12/2021
PROVISION LITIGE	115 000		58 193	56 807
TOTAL	115 000		58 193	56 807

4.5. Charges et produits financiers

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Produits de participation	46 346 102	#76100000
TOTAL	46 346 102	

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Intérêts sur comptes courants intercompagnies	3 726	#66150000
TOTAL	3 726	

4.6. Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes (PricewaterhouseCoopers Audit) s'élève à 15 075 euros sur l'exercice.

4.7. Impôt sur les bénéfices – Intégration fiscale

Il est à noter que notre société a opté pour le régime de groupe tel que prévu aux articles 223A et suivants du CGI. Depuis le 1er janvier 2017, la tête de groupe est la société Kraft Foods France Biscuit (KFFB). L'impôt dont la société Kraft Foods France Intellectual Property SAS est redevable au titre de l'impôt sur les sociétés, à la société KFFB, a été calculé comme si la société avait été imposée séparément.

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 1 241 571€.

Chapitre 5 – Autres informations

5.1. Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans ceux de :

Forme Juridique	Désignation de l'entreprise et adresse du siège social	Pourcentage détenu
INCORPORATED COMPANY	MONDELEZ INTERNATIONAL INC. 905 West Fulton Market, Suite 200, Chicago, IL 60607, USA	N/A

5.3. Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause les hypothèses utilisées pour l'établissement des états financiers, notamment l'impact de la poursuite de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine.

A la date d'arrêté des comptes 2021, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Kraft Foods France Intellectual Property S.A.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de 74 820 438 euros

Siège social : 6, avenue Réaumur – 92140 Clamart

456 800 937 R.C.S. Nanterre

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin,

La soussignée :

Kraft Foods France Biscuit SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.665.439.163 €, dont le siège social est situé 6 avenue Réaumur – 92140 Clamart, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 350 806, représentée par Hristina MAXIMOVA,

agissant en qualité d'Associé Unique de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société, (l' « **Associé Unique** »),

après avoir :

- rappelé que l'ensemble des documents prévus par la législation en vigueur a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans les délais requis,
- pris acte que le Commissaire aux Comptes de la Société a été dûment informé de la date et de l'ordre du jour des présentes décisions, et
- pris connaissance

(i) des documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2021
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le texte des décisions soumises à l'Associé Unique
- les statuts de la Société,

(ii) de l'ordre du jour ci-après reproduit :

- Rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels, présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat dudit exercice
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Approbation des frais et charges visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts
- Mandat du Président
- Pouvoirs pour les formalités,

a adopté les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir :

- pris acte qu'en application des dispositions de l'article L. 232-1 IV du code de commerce, le président est dispensé d'établir le rapport de gestion, et
- pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes de la Société sur les comptes annuels,

approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice de 45 914 707,26 euros.

En conséquence, l'Associé Unique approuve les actes de gestion accomplis par le Président et donne quitus entier et sans réserve au Président, de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31/12/2021, s'élevant à 45 914 707,26 € de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31/12/2021	45 914 707,26 €
Report à Nouveau N-1	24 714,39 €
Soit un bénéfice net distribuable de	45 939 421,65 €

Distribution d'un dividende prélevé en totalité sur le bénéfice de l'exercice soit 93,50 € pour les 377 881 actions composant le capital social, soit	35 331 873,50 €
--	-----------------

Affectation du solde du bénéfice de l'exercice au compte Report à nouveau	10 582 833,76 €
Solde du report à nouveau à l'issue de ces opérations	10 607 548,15 €

L'Associé Unique décide que la mise en paiement du dividende aura lieu, au siège social, à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants, en euros :

Exercice	Revenu global par action	Dividende net distribué	Dividende non éligible à l'abattement de 40%
2018	12,40	4 685 724,40	4 685 724,40
2019	---	---	---
2020	67,80	282 295 084,55	---

TROISIEME DECISION

Conformément à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code de Commerce, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue directement ou par personnes interposées entre la Société et ses dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIEME DECISION

En application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate qu'il n'existe pas de dépenses non déductibles au sens de l'article 39.4 du CGI.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, constatant que le mandat de Président de Monsieur Philippe LOYER arrive à échéance, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle durée d'une année qui expirera au jour des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Philippe LOYER exercera ses pouvoirs conformément à la loi et à l'article 8 des statuts.

Il est rappelé que Monsieur Philippe LOYER est lié à la société Mondelez Europe Services GmbH Succursale française par un contrat de travail en qualité de Directeur Juridique France au titre duquel il est exclusivement rémunéré.

Monsieur Philippe LOYER ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société. Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que de dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique.

Hristina Maximova

Hristina Maximova (1 juil. 2022 17:40 GMT+2)

Kraft Foods France Biscuit SAS
L'Associé Unique
Représentée par Hristina MAXIMOVA